



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE

Date	22/05/2026
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Membres en exercice	11
Quorum	6
Présents	RAINERO Alex, PONT Céline, SORBA Emmanuelle, PLA Sébastien, LELIEVRE Elisabeth, OLLIVE Smaël, PSAUME Emilie, DANIAU Jean-Luc, CARAGUEL Patrick
Excusés	DAUBREGE Cyril
Absents	
Procurations	GARAU Carolina à SORBA Emmanuelle
Votants	10
Heure d'ouverture de la séance	20h30
Heure de clôture de la séance	22h45
Présidence	Monsieur le Maire Alex RAINERO
Secrétaire de séance	OLLIVE Smael
Public	Oui

Point n°1 de l'ordre du jour	Désignation d'un secrétaire de séance
Débat	Il est proposé de nommer OLLIVE Smael
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°2 de l'ordre du jour	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 04 2026
Débat	Alex RAINERO demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. Il n'y a aucune remarque.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°3 ajourné	Régime des autorisations spéciales d'absences (ASA) en dehors des ASA de droit pour les agents communaux
Débat	Alex RAINERO laisse la parole à Emmanuelle SORBA qui présente le point en tant que membre de la commission ressources humaines. Elle indique que le législateur a entendu instaurer des autorisations spéciales d'absences liées certains événements familiaux, de la vie courante et des motifs civiques. La loi ne fixant pas les modalités d'octroi, et dans l'attente d'un décret d'application, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent les déterminer localement, après délibération.

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

L'octroi d'une autorisation spéciale d'absence peut être accordée à tout agent : titulaires, stagiaires, contractuels, auxiliaires, à temps complet, non complet ou partiel, ainsi qu'aux agents relevant du droit privé (contrat d'accompagnement dans l'emploi, emploi d'avenir, contrat d'apprentissage ...).

L'octroi d'une autorisation spéciale d'absence est accordé sous réserve de la présentation de justificatifs et des nécessités de service.

Le bénéficiaire d'une autorisation d'absence ne cesse pas d'être « en activité de service », ce qui emporte les conséquences juridiques suivantes :

L'absence est considérée comme service accompli (conservation des droits attachés à la position de l'agent).

La durée de l'autorisation d'absence n'est pas imputée sur celle des congés annuels dus à l'agent.

L'ASA place l'agent en situation régulière d'absence : il ne peut faire l'objet d'une retenue pour absence de service fait.

En revanche, le temps d'absence occasionné par ces ASA ne génère pas de jours de réduction du temps de travail (RTT) sauf dispositions contraires.

Les autorisations d'absence sont à prendre au moment de l'événement et ne peuvent être reportées ultérieurement. Le jour de l'événement est normalement inclus dans le temps d'absence.

Il est proposé : De retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'événement		Durées proposées
<i>Liées à des événements familiaux</i>		
Mariage ou PACS	De l'agent	5 jours ouvrables
	D'un enfant de l'agent ou du conjoint, pacsé, concubin	2 jours ouvrables
	D'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint, pacsé, concubin	1 jour ouvrable
Décès	- du conjoint, pacsé, concubin	5 jours ouvrables
	- d'un enfant de l'agent ou du conjoint, pacsé, concubin dont l'agent a la charge effective et permanente	14 jours ouvrables si l'enfant a moins de 25 ans (ou plus de 25 ans si lui même était parent d'un enfant ou s'il s'agit d'une personne de moins de 25 ans dont l'agent avait la charge effective et permanente) + 8 jours fractionnables à prendre dans l'année qui suit le décès. 12 jours ouvrables si l'enfant a plus de 25 ans
	- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint, pacsé, concubin	3 jours ouvrables
	- des autres ascendants de	1 jour ouvrable

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

	<i>l'agent ou du conjoint, pacsé, concubin</i>	
	<i>- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint, pacsé, concubin</i>	1 jour ouvrable
	<i>- d'un frère, d'une sœur</i>	3 jours ouvrables
	<i>- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur</i>	1 jour ouvrable
<i>Annonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer</i>	<i>- d'un enfant</i>	2 jours (Décret n°2023-215 du 27 mars 2023)
<i>Enfant malade (soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde)</i>	<i>- enfant de moins de 16 ans ou handicapé (autorisation par famille, indépendamment du nombre d'enfants)</i>	1 fois les obligations hebdomadaires + 1 jour (6 jours pour un agent travaillant sur 5 jours) Durée doublée si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint, pacsé, concubin ne bénéficie pas d'une telle autorisation
<i>Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques</i>		
Concours et examens en rapport avec l'administration locale (dans la limite d'un concours ou examen par an)		Jour(s) de l'épreuve(s)
Don du sang, de plasma, de plaquettes		Durée nécessaire au don
Séances préparatoires à l'accouchement		Durée des séances
Examens médicaux obligatoires		Durée de l'examen
Aménagement des horaires de travail pendant la grossesse		1h par jour maximum
Actes médicaux nécessaires à la PMA		Durée des actes médicaux nécessaires (dans la limite de 3 actes pour le conjoint)
Participation à un jury d'assise ou témoin		Durée de la session
Sapeurs-pompiers volontaires		Durée des interventions
Allaitement (pendant 1 an à compter de la naissance)		1h par jour maximum à prendre en 2 fois
Vaccination antigrippale / Covid-19		Durée de l'acte
Rentrée scolaire des enfants de l'agent		Aménagements horaires
Déménagement du domicile principal du fonctionnaire		1 jour ouvrable
Participation aux réunions de parents d'élèves		Durée de la session

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

	Il est également proposé d'accorder également un délai de route, de 48 heures maximum aller-retour, aux agents bénéficiant d'une autorisation d'absence.																																								
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																																								
Point n°4 de l'ordre du jour	Modification des délibérations portant mise en en place et modification du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel																																								
Débat	Alex RAINERO laisse la parole à Emmanuelle SORBA, elle indique que le RIFSEEP est le système de primes utilisé dans une grande partie de la fonction publique. Concrètement, il sert à compléter le salaire de base des agents publics grâce à des primes. Le montant dépend principalement : • du poste occupé ; • du niveau de responsabilité ; • des compétences et de l'expérience ; • de l'implication professionnelle de l'agent. Le RIFSEEP comprend deux parties : • l'IFSE : une prime versée tous les mois, liée aux fonctions exercées ; • le CIA : une prime versée une ou deux fois par an, qui récompense l'investissement et la manière de servir. Ce dispositif a été créé pour simplifier l'ancien système de primes, qui était très complexe et différent selon les administrations. Il permet aussi d'harmoniser les rémunérations entre agents occupant des fonctions comparables. Les précédents élus ont mis en place le RIFSEEP pour les agents de la commune en 2022 et ensuite il y a eu une modification en 2023. Vous avez reçu par mail les délibérations prises à ce moment-là. Considérant qu'il y a lieu d'y apporter des modifications pour tenir compte de l'évolution de l'organigramme et des fonctions des agents. Il est proposé au conseil municipal de modifier l'article ci-dessous selon les éléments en gras : Article 7: Répartition par groupes de fonctions (IFSE et CIA) <table><tr><th>Cat.</th><th>Groupe</th><th>Cadre d'emplois</th><th>Intitulé de Fonctions</th><th>Montants max annuels IFSE</th><th>Montants max annuels CIA</th></tr><tr><td>A</td><td>A1</td><td>Attachés</td><td>-Secrétaire Général</td><td>8 500€</td><td>200€</td></tr><tr><td>B</td><td>B1</td><td>-Techniciens</td><td>-Responsable de service</td><td>9 500€</td><td>200€</td></tr><tr><td rowspan="2">B</td><td>B1</td><td>-Rédacteurs -Assistants de conservation du patrimoine</td><td>-Responsable gestion</td><td>6 000€</td><td>200€</td></tr><tr><td>B2</td><td>-Rédacteurs -Assistants de conservation du patrimoine -Techniciens</td><td>-Agent spécialisé</td><td>4 000 €</td><td>200€</td></tr><tr><td rowspan="2">C</td><td>C1</td><td>-Adjoint administratifs</td><td>-Responsable gestion -Agent spécialisé</td><td>6 000€ 4 000€</td><td>200€</td></tr><tr><td>C1</td><td>-Adjoint du patrimoine</td><td>-Responsable gestion</td><td>6 000€</td><td>200€</td></tr></table>	Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	A	A1	Attachés	-Secrétaire Général	8 500€	200€	B	B1	-Techniciens	-Responsable de service	9 500€	200€	B	B1	-Rédacteurs -Assistants de conservation du patrimoine	-Responsable gestion	6 000€	200€	B2	-Rédacteurs -Assistants de conservation du patrimoine -Techniciens	-Agent spécialisé	4 000 €	200€	C	C1	-Adjoint administratifs	-Responsable gestion -Agent spécialisé	6 000€ 4 000€	200€	C1	-Adjoint du patrimoine	-Responsable gestion	6 000€	200€
Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA																																				
A	A1	Attachés	-Secrétaire Général	8 500€	200€																																				
B	B1	-Techniciens	-Responsable de service	9 500€	200€																																				
B	B1	-Rédacteurs -Assistants de conservation du patrimoine	-Responsable gestion	6 000€	200€																																				
	B2	-Rédacteurs -Assistants de conservation du patrimoine -Techniciens	-Agent spécialisé	4 000 €	200€																																				
C	C1	-Adjoint administratifs	-Responsable gestion -Agent spécialisé	6 000€ 4 000€	200€																																				
	C1	-Adjoint du patrimoine	-Responsable gestion	6 000€	200€																																				

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

CONSEIL MUNICIPAL - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

			-Agent spécialisé	4 000€	
	C1	-Adjoint technique	Agent spécialisé	4 000€	200€
	C1	-Agent de maîtrise	-Responsable de service -Agent spécialisé	9 500€ 4 000 €	200€
	C2	-Adjoint administratifs	Agent d'accueil	2 000€	200€
	C2	-Adjoint du patrimoine	Agent d'accueil	2 000€	200€
	C2	-Adjoint technique	Agent d'accueil	2 000€	200€
	C2	-Adjoint technique	Agent polyvalent	2 000€	200€
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :				
Point n°5 de l'ordre du jour	Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité				
Débat	En prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services communaux pour la gestion du site touristique du Moulin de Ribaute afin d'accueillir au mieux les visiteurs lors de cette période d'accroissement de l'activité du 1er juillet au 31 août 2026 : Il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité. A ce titre, est proposé d'avoir recours au recrutement de : • au maximum 2 emplois à temps non complet à raison de 30/35^{èmes} avec possibilités d'heures complémentaires dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil, entretien, billetterie. • au maximum 1 emploi à temps non complet à raison de 20/35^{èmes} avec possibilités d'heures complémentaires dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil, billetterie, entretien. Des offres ont été reçues, elles ont été étudiées par la commission RH et 3 personnes ont été choisies parce qu'elles correspondaient aux besoins identifiés.				
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :				
Point n°6 de l'ordre du jour	Convention avec le SDIS de l'Aude pour la surveillance du plan d'eau saison 2026				
Débat	Alex RAINERO rappelle que depuis plus de 10 ans la commune conclut avec le SDIS de l'Aude une convention de mise à disposition de sapeurs-pompiers pour la surveillance du plan d'eau du Moulin de Ribaute. Le bilan de la mise en place d'une baignade surveillée s'avère très positif tant pour l'attractivité du lieu que pour la sécurité des visiteurs à la fois touristes de passage et habitants locaux. Monsieur le Maire propose de reconduire en 2026 la convention avec le SDIS de l'Aude de mise à disposition de sapeurs-pompiers pour la surveillance du plan d'eau				

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

	de Ribaute. La commune doit loger le sapeur-pompier pendant toute la durée de son intervention. Un courrier de demande de mise à disposition des locaux de l'école sera envoyé en ce sens à la Présidente du SIVOS et aux délégués du Conseil Syndical.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°7 de l'ordre du jour	Désignation d'un correspondant défense
Débat	Alex RAINERO indique qu'il est nécessaire de désigner parmi les conseillers municipaux un Correspondant défense ; Le Correspondant Défense a notamment pour mission : de relayer les informations relatives aux questions de défense ; de participer au devoir de mémoire et aux cérémonies patriotiques ; de contribuer à l'information des jeunes sur le parcours citoyen, le recensement citoyen et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ; de favoriser les relations entre la commune, les forces armées et les services de l'État. Alex RAINERO se propose pour être désigné.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°8 de l'ordre du jour	Cession d'une portion de parcelle communale desservant la parcelle cadastrée section A n°667
Débat	Alex RAINERO lit le courrier reçu de M. et Mme MARTINEZ / ROUCHON qui ont sollicité l'acquisition d'une portion de la parcelle communale cadastrée section A n°1026 desservant leur propriété située 1 rue des Genêts, cadastrée section A n°667 ; Les intéressés proposent d'acquérir cette portion de parcelle au prix symbolique d'un euro et de prendre à leur charge l'ensemble des frais afférents à cette cession, notamment les frais de géomètre et de notaire.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°9 de l'ordre du jour	Décision modificative n°1 du budget M57
Débat	Alex RAINERO expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

	Fonctionnement		Recettes	Dépenses
	6688	Autres	0	-3 534
	6558	Autres contributions obligatoires	0	3 534
	65888	Autres	0	5 666
	023	Virement à la section d'investissement	0	-5 666
	TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
	Investissement		Recettes	Dépenses
	231 - 921	Immobilisations corporelles en cours	0	2 055,2
	1321 - 0	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 300	0
	165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	200	0
	2158 - 0	Autres inst., matériel, outil. techniques	0	12 578,8
	165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	0	200
	021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	-5 666	0
	TOTAL INVESTISSEMENT		14 834	14 834
	TOTAL		14 834	14 834
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :			
Questions diverses	• Elu référent pour le programme Re-connexion-s : Emmanuelle SORBA • Demande du café associatif d'installer eux-mêmes des toilettes sèches pour le temps du festival des 4 vents sur le chemin de la Trinquade : demande acceptée ainsi que la prise en charge par la commune des affiches pour le festival des 4 vents de sept 2026 • Journée du 18 juin 2026 PNR Récits Vivants de la Transition, élue référente : Emmanuelle SORBA, elle explique les différents temps de la journée organisée par le PNR CF et accueillie à Duilhac sous la Halle. Cette journée s'inscrit dans une conviction simple : sur nos territoires, les enjeux de sobriété — eau, énergie, ressources — ne peuvent être appréhendés à travers une définition unique. Ils recouvrent des réalités diverses, parfois choisies, parfois subies, et renvoient à des questions de conditions de vie, d'inégalités, de capacité d'agir, mais aussi de coopération et de projection collective.			

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/05/2026

Les objectifs de cette journée seront notamment de :

partager une lecture commune des enjeux de sobriété eau/énergie à partir des réalités vécues sur le territoire ;
explicitier la posture du projet, fondée sur une approche non culpabilisante, ancrée dans les pratiques quotidiennes, la coopération et des récits mobilisateurs ;
identifier collectivement les points de vigilance, les sensibilités et les conditions de réussite à prendre en compte ;
présenter le travail à venir des artistes-médiateurs ainsi que les ateliers radio menés avec les jeunes ;
amorcer un travail concret par point de collecte avec les partenaires concernés.

- Animations été 2026 : Astro Peyrepertuse aura lieu le 30/07 et coutera à la commune 250 € et le cinéma en plein air aura lieu le 10/08 et coûtera 500 € à la commune.
- Suivi par rapport aux pièges à frelons : 5 reines ont été piégées et la campagne de printemps est terminée, la campagne recommencera en septembre. Peu de pièges ont été demandés par les habitants. Emilie PSAUME et Carolina GARAU en ont mis 5 sur des parcelles communales et ont assuré le suivi. Les apicultrices locales sont contentes du résultat car c'est déjà 5 nids qui ont été évités. Cette démarche les soutient aussi moralement. La force du collectif est importante.
- Alex RAINERO fait part aux élus présents des courriers du Président de la C3SM Jérôme PALMADE qui sollicitent les besoins de la commune identifiés dans différents domaines. Les élus sont invités à faire remonter l'information dans les 15 jours suivants.

La séance est levée à 22h45

Le Maire, Alex RAINERO



Le secrétaire de séance, Smaël OLLIVE

